

**CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES  
MULTIMEDIAS AU SEIN DE L'Établissement SCOLAIRE**

**ENTRE :**

Le Lycée LAETITIA BONAPARTE, situé au 16, Avenue Napoléon III  
B.P. 845 – 20192 AJACCIO Cedex 4, Représenté par son chef d'établissement,

Ci-après dénommé(e) « l'Établissement »<sup>1</sup>

**D'UNE PART**

**ET**

**L'élève et toute personne susceptible d'utiliser l'Internet, les réseaux ou les services multimédias proposés dans l'établissement scolaire,**

Ci-après dénommé(e) « l'Utilisateur »

**D'AUTRE PART**

**AU PREALABLE, IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale et notamment dans le Programme d'Action Gouvernemental vers la Société de l'Information (P.A.G.S.I). Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif tel qu'il est notamment défini dans le code de l'Éducation et dans sa partie législative par l'Ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 - *J.O.* n° 143 du 22 juin 2000 - Page 9346 - <http://www.adminet.com/code/index-CEDUCATL.html>.

Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des utilisateurs de l'établissement scolaire ou de l'école, signataires des présentes, un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, de l'Intranet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'Établissement, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'Utilisateur.

Pour la bonne compréhension et la bonne exécution de la présente Charte, il est précisé le sens et le contenu accordés aux termes énoncés ci-après :

**Définitions**

**Services :** l'Internet, l'Intranet, les réseaux, les services multimédias, les ressources numériques et informatiques, les outils de travail collaboratifs, les environnements numériques de travail, les sites documentaires collaboratifs à vocation pédagogique et, d'une manière générale et non exhaustive tous les outils numériques favorisant notamment le travail coopératif développés par l'Établissement et mis à la disposition de l'Utilisateur.

**Utilisateur :** toute personne susceptible, au sein de l'Établissement, d'utiliser les **Services** proposés dans l'Établissement, et notamment les élèves, le personnel enseignant, le personnel de l'administration ainsi que l'inspection et, d'une manière générale et non exhaustive, l'ensemble des personnels de formation, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service et de tous ceux qui, dans les Établissements, participent à la formation des élèves.

---

<sup>1</sup> La personne physique signataire susceptible d'engager l'établissement est son représentant légal. C'est, par exemple, le principal pour le collège, le proviseur pour le lycée. S'agissant de l'école primaire, qui n'a pas de personnalité morale, la lettre de la DAJ B1 n° 380 du 20 novembre 2001, parue dans la LLJ N°61 de janvier 2002 indiquant l'hypothèse pour le directeur d'école, par souci de garantir un meilleur contrôle des contenus, d'être désigné comme directeur de publication du site Internet de l'école, au regard de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, semble implicitement lui reconnaître la possibilité d'assurer valablement la représentation légale.

**Administrateur Réseaux** : personne désignée par le chef d'établissement pour administrer le réseau pédagogique (création et gestion des comptes, paramétrages du matériel, installation et paramétrage des logiciels, définition des droits d'accès, accès aux informations de connexions et d'utilisation du matériel et des Services...).

**Webmestre** : personne désignée par le chef d'établissement pour administrer un site Intranet ou Internet en rapport avec l'Établissement.

**Modérateur** : personne qui contrôle les articles dont les élèves demandent la publication.

La Charte précise les droits et obligations que l'Établissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter, et notamment les conditions des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des Services proposés.

## **CECI ETANT EXPOSÉ, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 – Respect de la législation en vigueur**

Les parties aux présentes s'engagent à respecter les dispositions législatives, réglementaires, et plus généralement toutes règles de droit afférent à l'utilisation des Services proposés par l'Établissement.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (de manière non exhaustive et non limitative) interdits et, le cas échéant, sanctionnés par la voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui d'une manière générale ;
- l'atteinte à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et de la circulation des données à caractère personnel ;
- la diffamation, l'injure, l'outrage ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine, notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marques, de dessins et modèles, et plus généralement de tous droits protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une oeuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une oeuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le Code de la Propriété Intellectuelle, cette faculté étant réservée à l'Établissement ;
- tout acte de piratage quel qu'il soit, et sous quelque forme que ce soit.

## **Article 2 – Droits de l'Utilisateur**

### ***2.1. Accès aux Services de l'Établissement***

L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux Services proposés par l'Établissement, avec éventuellement des restrictions (tout ou partie des services peuvent être protégés par des codes d'accès) selon les modalités précisées ci-dessous.

L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. Cet accès doit respecter l'objectif pédagogique et éducatif rappelé dans le Préambule. S'agissant des élèves mineurs, l'adhésion à la Charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature de cette Charte par la ou les personnes majeures bénéficiant sur lui de l'autorité légale pour le représenter.

### ***2.2. Compte d'accès Utilisateur***

L'accès aux services proposés par l'Établissement peut être soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, qui dispose alors d'un « Compte d'accès personnel » aux Services proposés par l'Établissement.

Le droit d'accès, ci-dessus, est personnel, incessible et temporaire (année scolaire). Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères d'attribution à un Utilisateur, tel que défini dans le Préambule de la présente Charte.

Lorsque l'ouverture du Compte d'accès implique techniquement que des logiciels spécifiques soient mis à la disposition de l'Utilisateur, l'Utilisateur s'engage à respecter les conditions des licences d'utilisation correspondantes.

### ***2.3. Droit d'information, d'interrogation et de rectification au traitement de données à caractère personnel***

L'Utilisateur peut demander à l'Établissement la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier, dans les conditions et conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## **Article 3 – Obligations de l'Utilisateur**

### ***3.1. Respect de la législation***

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif et non limitatif à l'article 1 ci-dessus, ainsi que les valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale, et notamment à utiliser les Services proposés par l'Établissement :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique ;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ;
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire, outrageant... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit ;
- dans le respect de l'image et de la réputation de l'Établissement et du personnel qui y travaille.

A ce titre, l'Utilisateur s'engage à procéder à toutes les éventuelles déclarations et/ou à demander toutes les éventuelles autorisations nécessaires lui incombant conformément à la législation et/ou la réglementation applicables en la matière.

Ainsi, lorsque l'Utilisateur est amené à créer et/ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur dans le cadre des services de publication proposés par l'Établissement, il est rappelé ici, la nécessité pour l'Utilisateur de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.

De même, lorsque l'Utilisateur est amené à constituer des fichiers comportant des données à caractère personnel telles que définies par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il veillera en particulier :

- à respecter les procédures préalables auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) ;
- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant à la finalité et les destinataires du traitement de ces informations ;

- à n'effectuer auprès de mineurs, aucune collecte d'informations concernant l'entourage familial, le mode de vie des parents, leur statut socio-professionnel ;
- à procéder à l'information préalable des personnes concernées quant au risque inhérent à Internet que ces données soient utilisées dans des pays n'assurant pas un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.

Enfin, les Services proposés par l'Établissement disposant d'un « portail » sur Internet permettant de porter certaines informations sur l'Établissement à la connaissance du public, l'Utilisateur s'engage, sous peine de sanctions, à ne pas diffuser et/ou publier toute information qui engagerait l'image et la réputation de l'Établissement, ainsi que du personnel qui y travaille, quelle que soit la qualité et la fonction dudit personnel, que ce soit depuis l'intérieur de l'Établissement ou depuis l'extérieur de celui-ci.

### **3.2. Préservation du Compte d'accès Utilisateur – Gestion et confidentialité**

Le Compte d'accès d'un Utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre Utilisateur.

A ce titre, il s'engage, lors de toute utilisation des Services de l'Établissement, à fermer son Compte d'accès personnel sur le poste informatique sur lequel il vient de travailler et, s'il désire travailler sur un poste informatique sur lequel un autre Utilisateur n'a pas fermé son Compte d'accès, à fermer ce dernier ou à ne pas utiliser le poste informatique concerné sous l'identité de l'autre Utilisateur.

En outre, de ce fait, en cas d'usurpation de son identité, c'est-à-dire de son Compte d'accès, l'Utilisateur sera considéré comme responsable des infractions et/ou manquements qui pourraient être commis sous son identité, et fera l'objet de sanctions comme auteur principal de l'infraction et/ou du manquement constatés.

L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement l'Établissement de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de son Compte d'accès personnel (codes d'accès personnels).

Lorsque l'ouverture du Compte d'accès implique techniquement que des logiciels spécifiques soient mis à la disposition de l'Utilisateur, l'Établissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter les conditions des licences d'utilisation correspondantes.

### **3.3. Préservation de l'intégrité des Services**

L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des Services. Il est notamment responsable, à son niveau, de l'utilisation du système informatique, du réseau, et des ressources informatiques locales et s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à son/leur fonctionnement.

L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques.

A ce titre, il s'engage notamment à :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ;
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources et d'une manière générale, les Services ;
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus; cheval de Troie, ver, logiciels-espions ...) ;
- ne pas installer un quelconque logiciel et respecter la configuration logicielle et matérielle fournies par l'Établissement ; en particulier l'Utilisateur s'engage à ne pas débrancher ou connecter un périphérique (souris, clavier,...) autres que les clés USB ou périphériques autorisés dans l'Établissement par l'Administrateur et/ou l'enseignant responsable.

### **3.4. Utilisation rationnelle et loyale des Services**

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des Services et notamment du réseau, de la messagerie, des ressources informatiques..., afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles ou toutes autres fins que ce soit n'entrant pas dans l'objectif pédagogique et éducatif, et notamment à ne pas apporter ou communiquer dans l'Établissement sur poste informatique, par quelque moyen que ce soit, des informations et/ou renseignements n'entrant pas dans l'enseignement dispensé et dans l'objectif pédagogique et éducatif des présentes et de l'Établissement.

L'Utilisateur accepte que l'Établissement puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services. L'Établissement se réserve notamment la possibilité de stopper l'accès aux Services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif tel que rappelé dans le Préambule.

### ***3.5. Publication d'article sur le site collaboratif de l'Établissement***

L'Utilisateur aura la possibilité de proposer et, pour certaines catégories d'Utilisateur, de publier des articles sur le site documentaire de l'Établissement. La publication de ces articles se fera sous diverses rubriques correspondant aux matières enseignées au sein de l'Établissement et/ou aux activités exercées.

L'Utilisateur s'engage à ce que le contenu de ses articles soit conforme à la législation en vigueur, et notamment en ce qui concerne le droit de la presse, le droit de la Propriété Intellectuelle, à l'objectif pédagogique et éducatif tel que rappelé dans le Préambule, et en relation avec la matière sous laquelle il est publié. Dans le cas contraire, il sera responsable en sa qualité d'auteur du contenu des infractions commises à la législation en vigueur ainsi qu'aux règles de la présente Charte.

Lorsque l'Utilisateur est un élève, il doit proposer les articles dont il désire la publication à un Modérateur, qui sera le responsable de la rubrique concernée par la publication, en général l'administrateur réseau ou un professeur qui se sera porté volontaire.

Dans ce cadre, l'Utilisateur élève restera responsable du contenu des articles proposés et publiés, le Modérateur devant se montrer particulièrement vigilant et attentif quant au contenu desdits articles et à leur conformité aux objectifs du site collaboratif, et plus généralement des Services proposés par l'Établissement.

Si l'Utilisateur est un élève mineur, il devra, pour pouvoir proposer la publication d'articles sur le site collaboratif de l'Établissement, fournir au chef d'Établissement une autorisation pour le faire signée par les personnes détentrices sur lui de l'autorité parentale, qui seront responsables des infractions à la législation en vigueur et aux règles de la présente Charte commises par l'Utilisateur mineur.

### ***3.6. Neutralité commerciale***

En application notamment des circulaires n° II-67-290 du 3 juillet 1967 et n° 76-440 du 10 décembre 1976 relatives à l'interdiction des pratiques commerciales dans les établissements publics d'enseignement, l'Utilisateur s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'Établissement, ainsi que des articles publiés, de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

### ***3.7. Respect de l'image et de la réputation de l'Établissement et de son personnel***

L'Utilisateur s'engage à n'entreprendre aucune action et à ne publier quelque chose que ce soit qui porterait atteinte à l'image et à la réputation de l'Établissement ainsi que du personnel qui y travaille.

A ce titre, il est ici rappelé que les Services proposés par l'Établissement disposant d'un « portail » sur Internet permettant de porter certaines informations sur l'Établissement à la connaissance du public, l'Utilisateur s'engage, sous peine de sanctions, à ne pas diffuser et/ou publier toute information qui engagerait l'image et la réputation de l'Établissement, ainsi que du personnel qui y travaille, quelle que soit la qualité et la fonction dudit personnel, que ce soit depuis l'intérieur de l'Établissement ou depuis l'extérieur de celui-ci.

## **Article 4 – Obligations de l'Établissement**

### ***4.1. Fourniture d'un accès aux Services proposés***

L'Établissement fait bénéficier d'un accès aux Services qu'il propose à toute personne remplissant les conditions pour être Utilisateur (au sens de la définition qui en est donnée dans le Préambule ci-dessus).

L'Établissement fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux Services proposés après acceptation de la Charte. Cet accès doit respecter l'objectif pédagogique et éducatif rappelé dans le Préambule.

**La présente Charte étant annexée au règlement intérieur de l'Établissement, comme en faisant partie intégrante, l'adhésion audit règlement intérieur emporte adhésion à la Charte et approbation de ses règles.**

**Pour les Utilisateurs élèves, la signature du règlement intérieur emporte signature, adhésion à la présente Charte et approbation de ses règles. S'agissant des élèves mineurs, l'adhésion à la charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature du règlement intérieur par la ou les personnes majeures bénéficiant sur lui de l'autorité légale pour le représenter.**

**Pour tous les autres Utilisateurs, l'adhésion, de quelque manière que ce soit, au règlement intérieur de l'Établissement, emporte adhésion la présente Charte et approbation de ses règles.**

Lorsque l'ouverture du Compte d'accès implique techniquement que des logiciels spécifiques soient mis à la disposition de l'Utilisateur, l'Établissement s'engage à respecter les conditions des licences d'utilisation correspondantes.

#### ***4.2. Respect de la législation en vigueur***

L'Établissement s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif et non limitatif à l'article 1 ci-dessus, ainsi que les valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale.

A ce titre, l'Établissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public, et notamment à informer promptement les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater à l'occasion de l'utilisation de ses Services.

**L'Établissement s'oblige à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il en reçoit l'ordre par une autorité publique (Article 6 de la loi n°2004-475 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique).**

**L'Établissement s'engage à détenir et conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés, conformément aux dispositions de l'Article 6 de la loi n°2004-475 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Ces informations conservées pendant le temps limité de cette communication sont strictement destinées aux éventuels besoins des autorités judiciaires.**

L'Établissement s'oblige à donner un accès facile, direct et permanent, pour les destinataires de ses Services et pour les autorités publiques, aux informations les identifiant : nom, adresse géographique, adresse de courrier électronique, et le cas échéant, le nom du directeur de la publication, tenu de s'assurer que les services de l'Établissement n'incluent aucun contenu répréhensible, notamment au regard de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et le nom du responsable de la rédaction du site, chargé du droit de réponse au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle. C'est le représentant légal de l'Établissement qui est le directeur de la publication, au titre des services de communication fourni au public.

L'Établissement s'engage à informer l'Utilisateur de l'existence de moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services ou de les sélectionner.

#### ***4.3. Protection des élèves et notamment des mineurs***

L'Établissement et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'Internet et des réseaux numériques. L'Internet donne accès à un ensemble non validé d'informations de valeur et de niveaux très divers.

L'ensemble des activités liées aux technologies de l'information et de la communication effectuées dans l'enceinte de l'Établissement mettant en oeuvre les Services proposés doivent en tant que possible être précédées d'explications ou d'instructions très précises données aux élèves. Celles-ci doivent notamment porter sur les conditions visées dans la présente Charte d'usage et, le cas échéant, insister sur des consignes spécifiques de sécurité, comme par exemple le respect des règles de protection des oeuvres, de la vie privée, des données à caractère personnel. Ces activités devront être organisées de telle manière que les élèves soient incités à se poser les bonnes questions déontologiques et qu'ils aient personnellement et directement la possibilité d'appréhender les contraintes et réalités de la création et de la transmission d'informations.

Il incombe à l'Établissement et aux équipes pédagogiques de garder de bout en bout la maîtrise des activités liées à l'utilisation des Services proposés par l'Établissement, notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, à repérer et faire cesser tout comportement pouvant devenir dangereux.

#### **4.4. Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur**

En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Établissement s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'Utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès, contrôles techniques...);
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées ;
- de lui garantir un droit d'information ainsi que d'accès et de rectification aux données le concernant.

#### **4.5. Disponibilité des Services**

L'Établissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible les Services qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. L'Établissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous tiers. L'Établissement essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les Utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

#### **4.6. Messagerie électronique**

Dans le cadre des Services Intranet/Internet d'Établissements scolaires, l'Établissement met à la disposition de l'Utilisateur un Service de messagerie électronique, inclus dans les Services qu'il propose.

**Ce Service de messagerie électronique est réservé à une utilisation strictement pédagogique et éducative, et ne peut en aucun cas être utilisé à des fins privées autres que pédagogiques, ni son contenu être couvert par le secret des correspondances.**

L'Établissement ne garantit pas que le service de messagerie sera exempt de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur.

L'Établissement ne garantit pas les résultats pouvant être obtenus à l'aide de ce service, ni la précision ou la fiabilité des informations acquises par son intermédiaire.

**L'Établissement n'exerce aucune surveillance éditoriale ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique. L'Utilisateur le reconnaît et l'accepte. L'Établissement ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés, le responsable étant l'Utilisateur en sa qualité d'auteur du contenu.**

**L'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser des listes d'adresses de messagerie, des listes de diffusion pour un objectif autre que pédagogique et éducatif, tel que rappelé notamment dans le Préambule. Il s'engage également à n'utiliser que le service de messagerie électronique fourni par l'Établissement.**

**En revanche, l'Établissement peut exercer sur les messages envoyés des contrôles dans le cadre défini par l'article 5.1 ci-après. L'Utilisateur accepte donc un contrôle à posteriori de l'utilisation de sa messagerie.**

### **Article 5 – Droits de l'Établissement**

#### **5.1. Contrôles techniques**

Des contrôles techniques seront effectués périodiquement par l'Établissement, par l'intermédiaire de son Web master :

- **soit dans un souci de protection des élèves, et notamment des mineurs ;**  
l'Établissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité, notamment par lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau ;
- **soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques ;**  
pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des Services et notamment des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés

dans le respect de la législation applicable. L'Établissement se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système ;

- **soit dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule.**

### ***5.2. Contrôle des pages Web hébergés sur le serveur de l'Établissement***

L'Établissement se réserve le droit de contrôler le contenu de toute page Web hébergée sur ses serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des Services énoncées par la présente Charte.

L'Établissement se réserve le droit de suspendre l'usage du service d'hébergement des pages Web par un Utilisateur en cas de non-respect de la Charte et notamment dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait diffusé sur ses pages Web un contenu manifestement illicite.

### **Article 6 – Sanctions en cas de non-respect de la Charte**

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'Établissement mais lui étant intégrée en tant qu'Annexe, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Éducation Nationale et de l'Établissement, et notamment dans son règlement intérieur, et à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

# Charte du Bon usage de l'Informatique et des réseaux pédagogiques

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Elève ou Etudiant:

Classe :

Enseignant:

Autre Personne:

Préciser :

reconnais avoir pris connaissance :

- de la charte du Bon usage de l'Informatique et des réseaux pédagogiques de l'établissement
- des extraits de lois et décrets fournis en annexe.

Je m'engage :

- à prendre connaissance des consignes fournies par les administrateurs et à m'y conformer
- à respecter la charte du Bon usage de l'Informatique et des réseaux pédagogiques de l'établissement sous peine de se voir encourir les sanctions et/ou condamnations prévues au dernier paragraphe.

Je reconnais également avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation) afin de vérifier ponctuellement et exceptionnellement que l'usage du réseau est conforme aux règles énoncées dans la présente charte.

Date

Signature de l'utilisateur

Signature du représentant légal pour les utilisateurs mineurs